



Assemblée générale

Distr. générale
10 mars 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/70/708). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations complémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 7 mars 2016.

2. Le rapport du Secrétaire général est présenté en application de la résolution 69/274 A (sect. VII) de l'Assemblée générale, dans laquelle, entre autres dispositions, l'Assemblée priait le Secrétaire général de continuer de mettre en œuvre les activités décrites dans son précédent rapport (A/69/749) et de revoir le coût du projet, notamment de réduire le plus possible le coût du kit informatique, de diminuer les dépenses prévues au titre du renouvellement du mobilier en conservant le mobilier existant, et de limiter les travaux de construction légers; priait également le Secrétaire général d'évaluer les incidences du projet pilote de gestion souple de l'espace de travail sur la productivité et de définir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fiables des avantages de ce projet pour la productivité globale et le bien-être du personnel; engageait le Secrétaire général à rechercher des complémentarités entre les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et les dispositifs d'aménagement des modalités de travail.



II. État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail

3. Le rapport du Secrétaire général fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail depuis la publication de son précédent rapport sur l'étude de faisabilité détaillée de la mise en œuvre de telles stratégies (A/69/749). Dans ce rapport, le Secrétaire général rend compte des activités menées en 2015 et, s'appuyant sur l'expérience acquise au cours de la première phase de l'exécution du projet, présente une nouvelle étude de faisabilité de la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (*ibid.*, résumé et par. 6 à 18), dans laquelle il envisage, entre autres choses, un dialogue plus poussé avec les départements et bureaux du Siège, une plus grande variété d'espaces de travail, un calendrier modifié pour l'exécution du projet, des prévisions révisées pour l'immobilier et une réévaluation du coût estimatif du projet. Dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif formule des observations et des recommandations au sujet des propositions du Secrétaire général.

A. Programme pilote et évaluation des besoins des départements

Programme pilote

4. Le Comité consultatif rappelle que, pour tester l'application d'une gestion souple de l'espace de travail à l'environnement de travail de l'ONU, le Secrétaire général avait mis en œuvre, dans une partie des locaux des 18^e et 19^e étages du bâtiment du Secrétariat, un programme pilote concernant 128 fonctionnaires travaillant à la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations du Bureau de la gestion des ressources humaines, qui avaient été réinstallés dans des espaces polyvalents réaménagés entre octobre et décembre 2014 (voir A/69/810, par. 7 et A/69/749, par. 29). Dans son présent rapport, le Secrétaire général indique que le programme pilote a pris fin en janvier 2016 avec l'installation des occupants de l'espace pilote dans un espace temporaire. Selon le Secrétaire général, les réactions des participants au programme pilote ont fait ressortir la nécessité de nouveaux réaménagements dans les espaces de travail mis à la disposition des fonctionnaires, notamment des espaces personnels de rangement plus nombreux et de meilleure qualité, davantage de sièges de hauteur standard dans les espaces travail-détente et la transformation en cabines de certains des espaces occupés par des canapés (A/70/708, par. 26). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les réactions démontraient également que certains aménagements prévus dans l'espace pilote devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi et d'ajustements.

5. Ayant demandé des précisions sur le coût du programme pilote, le Comité consultatif a été informé que sa mise en œuvre occasionnait une dépense de 1 230 900 dollars, ce montant comprenant le coût de services de consultant (18 000 dollars), les frais d'aménagement de l'espace pilote (1 017 897 dollars) et les ressources nécessaires au titre de l'informatique (195 003 dollars).

6. Le Comité consultatif considère que les résultats des programmes pilotes devraient être analysés de façon plus approfondie pour en tirer des

enseignements utiles qu'il importera au plus haut point d'exploiter dans la conduite ultérieure des initiatives de réforme. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations de cette nature sur le programme pilote mis en œuvre en ce qui concerne la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies lors de l'examen de sa présente proposition sur la question considérée.

Évaluation des besoins des départements

7. Le Secrétaire général explique la démarche suivie pour évaluer les besoins des départements et déterminer la nature des aménagements requis pour l'adaptation des espaces de travail à ces besoins (ibid., par. 19 à 25). Il indique que le processus de dialogue avec les chefs de départements a été lancé en juin 2015 en vue d'expliquer les principaux aspects et fondements du projet de gestion souple de l'espace de travail et de recenser les besoins propres à chacun des départements. Dans le cadre de ce processus, l'équipe chargée du projet a procédé à une évaluation approfondie des besoins pour chaque étage et les résultats obtenus ont été ensuite transposés en options d'aménagement autour desquelles les discussions se sont poursuivies et un accord a été finalement dégagé sur les plans requis pour les différents étages (ibid. par. 23 et 24). Les échanges avec les départements ont montré qu'il fallait procéder pour chaque étage à des aménagements spécifiques plus importants que prévu (ibid., par. 16). Le Secrétaire général indique également que, à la suite des discussions qui ont eu lieu avec les chefs de départements, des articles ont été publiés sur l'intranet du Secrétariat, principalement à l'adresse des fonctionnaires, lesquels ont manifesté une anxiété et une inquiétude au sujet des modifications de l'environnement induites par la gestion souple de l'espace de travail. Selon lui, ces réactions démontrent une fois encore qu'il est nécessaire de renforcer l'accompagnement du changement et le dialogue avec le personnel (ibid. par. 17 et 18).

8. **Le Comité consultatif note qu'il est primordial que l'équipe chargée du projet détermine les besoins des départements liés à l'espace de travail en collaboration avec leurs représentants pour définir le cahier des charges du projet et établir des estimations réalistes sur les délais et les ressources à prévoir pour sa mise en œuvre. Il ne doute pas que, ce faisant, elle continuera d'accorder toute l'attention voulue aux besoins du personnel et à son bien-être.**

B. Les différents types d'espaces de travail

9. Prenant en considération les informations fournies par les participants au projet pilote et d'autres fonctionnaires lors de l'évaluation des besoins des départements, le Secrétaire général prévoit une plus grande variété d'espaces de travail dans sa proposition actuelle. Il envisage au total neuf types d'espace de travail, ainsi que d'autres améliorations, alors qu'il n'en présentait que six dans son rapport précédent sur la question (ibid. par. 28 à 36).

C. Phases du projet et incidences sur la productivité

Phases du projet

10. Le Secrétaire général présente les travaux et les délais prévus pour les deux premières phases du projet, et indique que des discussions sont en cours entre

l'équipe de projet et les autres départements et bureaux pour arrêter les plans des phases ultérieures. La première phase concerne les 13^e, 18^e et 19^e étages de l'immeuble du Secrétariat, c'est-à-dire les services du Bureau de l'informatique et des télécommunications, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Bureau de la gestion des ressources humaines (ibid., par. 13 à 15). Le Secrétaire général indique que tous les occupants de ces étages ont emménagé dans un espace temporaire adapté à la gestion souple de l'espace de travail au début du mois de janvier 2016, et regagneront leurs étages d'origine, une fois réaménagés, à la fin du mois de mars 2016. La deuxième phase du projet doit se dérouler d'avril à juin 2016 et concerne les 20^e, 21^e et 32^e étages, où se trouvent les services du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (ibid., par. 62).

11. Constatant que le Secrétaire général ne présente que les plans relatifs aux deux premières phases du projet, qui s'étendent jusqu'à juin 2016, le Comité consultatif estime que des plans devraient être établis pour les autres phases. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de présenter dans son prochain rapport d'étape un plan d'exécution détaillé couvrant l'ensemble du projet et pouvant servir de base fiable à l'estimation des ressources et des délais nécessaires.

Incidences sur la productivité et le bien-être des fonctionnaires

12. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 68/247 B, l'Assemblée générale a noté que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail devaient avoir pour objectif d'améliorer la productivité et l'efficacité de l'Organisation, ainsi que l'environnement de travail du personnel. Il rappelle également avoir dit, dans son précédent rapport sur la question, qu'il savait qu'il était difficile de mesurer la productivité pour les différentes activités exercées à l'Organisation, en estimant néanmoins que les facteurs d'amélioration de la productivité devraient être pris en compte dans l'application d'un programme de gestion souple de l'espace de travail. Il avait également souhaité que le Secrétaire général rende compte de la prise en compte de ces facteurs dans son rapport suivant sur la question (voir A/69/810, par. 14).

13. Dans sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'évaluer les incidences du projet pilote de gestion souple de l'espace de travail sur la productivité et de définir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fiables des avantages de ce projet pour la productivité globale et le bien-être du personnel. Le Secrétaire général indique que, pour mesurer l'incidence sur la productivité des mesures de gestion souple de l'espace de travail, un indice de qualité de l'espace de travail a été mis au point par le cabinet de consultants recruté par l'Organisation pour l'aider à exécuter le projet. Des renseignements détaillés sur l'indice considéré et son utilisation sont donnés dans les paragraphes 45 à 47 du document publié sous la cote A/70/708. Le Secrétaire général indique que l'indice permet notamment de mesurer l'adéquation de l'espace alloué aux fonctionnaires en demandant à ces derniers leur impression générale sur leur lieu et leur environnement de travail. Selon le Secrétaire général, les fonctionnaires participant à la première phase du projet ont été invités en décembre 2015 à répondre à un questionnaire avant de

passer au nouvel environnement. Plus tard, lorsqu'ils auront travaillé dans le nouvel espace pendant plusieurs mois, il leur sera demandé de répondre encore une fois au questionnaire. Le Secrétaire général indique en outre que les réponses seront analysées et communiquées dans son prochain rapport d'étape.

14. Le Secrétaire général fait également savoir que les incidences du projet sur le bien-être du personnel ont été mesurées en utilisant les jours de congé de maladie comme indicateur indirect pour un petit groupe témoin de la population pilote comprenant 58 fonctionnaires¹. De plus amples données seront analysées à mesure que le projet avancera et des renseignements actualisés seront communiqués dans le prochain rapport sur la question (A/70/708, par. 50).

15. S'étant enquis de la façon dont les facteurs d'amélioration de la productivité globale seraient définis et analysés, le Comité consultatif a été informé qu'un objectif essentiel du projet était de réaménager certains étages selon des modalités de gestion souple de l'espace de travail conçues pour répondre aux besoins particuliers des départements qui occuperaient lesdits étages. Il a appris également qu'en plus de se concerter avec les départements et bureaux pour déterminer les besoins en espace de travail des fonctionnaires l'équipe de projet définirait les éléments de l'espace de travail actuel à améliorer pour répondre aux besoins des intéressés. Selon le Secrétaire général, le nouvel environnement mettra à la disposition de tous les fonctionnaires des espaces plus fermés ainsi que des espaces calmes destinés à l'accomplissement de certaines tâches précises. Le Comité consultatif a été informé en outre que le Secrétariat escomptait que ces mesures auraient une incidence bénéfique sur la productivité.

16. Le Comité consultatif constate que l'évaluation des incidences de la gestion souple de l'espace de travail sur la productivité générale et le bien-être du personnel reste achevée et réitère la demande faite à ce sujet par l'Assemblée générale dans la résolution 69/274 A. Il compte que l'évaluation demandée sera menée à bien et que, comme prescrit par l'Assemblée, ses résultats ainsi que les indicateurs relatifs aux avantages et autres facteurs pertinents seront communiqués dans le prochain rapport du Secrétaire général.

D. Prévisions révisées concernant le parc immobilier

17. Le Secrétaire général présente ses prévisions révisées concernant le parc immobilier aux paragraphes 58 à 60 de son rapport. Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, le Secrétaire général avait indiqué que le bâtiment du Secrétariat, les immeubles FF, DC1, DC2, Innovation et le bâtiment de l'UNITAR, avaient été pris en considération en vue d'une éventuelle gestion souple de l'espace de travail. Au sujet des principaux éléments à prendre en compte pour chaque immeuble, il avait indiqué que l'immeuble du Secrétariat et l'immeuble FF se prêteraient à un réaménagement, tandis que le bâtiment de l'UNITAR présentait déjà les conditions d'une gestion souple de l'espace de travail (voir A/69/749, par. 13 et 14).

18. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait indiqué qu'à l'issue d'un examen approfondi de l'actuel parc immobilier du Siège de

¹ Pour ces fonctionnaires de la population pilote, les données relatives aux congés de maladie étaient disponibles pour la période pilote et pour une période comparable de l'année précédente.

l'Organisation, et des économies qu'une gestion souple de l'espace de travail pourrait permettre de dégager, il avait été jugé souhaitable et réalisable de quitter les immeubles Albano et *Daily News* et celui de Court Square à l'expiration de leur bail en cours, à savoir : en avril 2017 pour l'immeuble *Daily News* (220 East 42 Street), en janvier 2018 pour l'immeuble Albano (305 East 46 Street), et février 2018 pour l'immeuble UNFCU (Court Square à Long Island City) (voir A/69/749, par. 65).

19. À présent, le Secrétaire général indique que la prise en compte de plusieurs facteurs, dont les réactions recueillies lors des consultations avec les départements et le personnel et l'étude du coût comparatif des loyers, fait apparaître clairement que les prévisions immobilières présentées dans la précédente analyse devraient être réévaluées et ajustées (A/70/708, par. 55 à 58). La nouvelle proposition du Secrétaire général repose sur l'hypothèse que les baux afférents à deux des immeubles situés à Manhattan (*Daily News* et *Innovation*) ne seraient pas reconduits à la fin d'avril 2017 et de septembre 2018, respectivement. Le Secrétaire général indique que l'immeuble *Daily News* accueille 125 fonctionnaires et l'immeuble *Innovation* 616 (*ibid.*, par. 55 et 60). Le Comité consultatif a reçu communication, à sa demande, de l'état actuel des biens immobiliers pris à bail par le Siège ainsi que des solutions envisagées si un programme de gestion souple de l'espace de travail devait être exécuté. Ces renseignements sont présentés dans l'annexe au présent rapport.

20. S'étant renseigné au sujet de l'immeuble Albano, le Comité consultatif a appris que 660 fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences travaillaient actuellement dans ces locaux et que le Département avait indiqué souhaiter continuer à les occuper jusqu'à ce qu'une solution permanente aux besoins en locaux du Secrétariat soit trouvée. Le Comité a également appris que le Secrétariat envisageait de proroger pour deux ans le bail actuel de l'Albano, qui arriverait à expiration fin janvier 2018. Les besoins en locaux à long terme du Siège devraient apparaître plus clairement au moment de renouveler le bail par la suite, ce qui facilitera la prise d'une décision sur l'utilisation future de l'immeuble.

21. S'étant renseigné sur l'immeuble UNFCU, le Comité consultatif a appris que 190 fonctionnaires travaillaient actuellement dans ces locaux et qu'une centaine de nouveaux fonctionnaires devraient y emménager à mesure que le projet avançait. Le Secrétaire général indique que l'immeuble est le moins cher, en termes de loyers, de tous les biens pris à bail par l'Organisation et qu'il a donc été jugé prudent de conserver ces locaux (*ibid.*, par. 58). Il indique également que cette décision est conforme aux conclusions et recommandations du Comité consultatif sur les besoins en locaux à long terme du Siège de l'Organisation approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 (*ibid.*, par. 58).

22. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait fait observer que la détermination des futurs besoins de l'Organisation en locaux était tributaire d'un certain nombre de projets parallèles de transformation des modes de fonctionnement, dont le progiciel de gestion intégré (Umoja), le dispositif de prestation de services centralisée, la stratégie informatique et communications. Il avait considéré qu'il subsistait un nombre non négligeable d'incertitudes quant aux incidences des mesures de transformation des modes de fonctionnement de l'Organisation sur l'effectif du personnel en poste à New York et sur ses besoins en termes d'espaces de travail (voir A/70/7/Add.22, par. 11 et 13; voir également le paragraphe 42 du

présent rapport). Le Comité consultatif présentera ses observations et recommandations sur la gestion d'ensemble des biens immobiliers de l'Organisation dans son rapport à venir sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/70/7/Add.43).

23. Le Comité consultatif examine aux paragraphes 34 à 36 du présent rapport les incidences des prévisions révisées du Secrétaire général concernant l'immobilier sur la réduction attendue des coûts afférents aux locaux pris à bail.

E. Calendrier révisé de mise en œuvre du projet

24. En même temps que ses prévisions révisées concernant l'immobilier, le Secrétaire général donne également une version révisée du calendrier de mise en œuvre du projet (ibid., par. 64). Les calendriers de mise en œuvre présentés dans le rapport précédent et dans le rapport actuel sont reproduits ci-après :

Calendrier du projet de mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail (A/69/749)

Calendrier du projet de mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail																			
	Nombre de mois	Début	Fin	2015				2016				2017				2018			
				Planification et consultation des départements	35	Avril 2015	Février 2018	■				■							
Aménagement des locaux transitoires	5	Avril 2015	Août 2015	■															
Aménagement d'espaces de travail polyvalents au Secrétariat	24	Septembre 2015	Août 2017					■				■							
Fin d'occupation des immeubles FF et Daily News	12	Septembre 2016	Août 2017									■							
Aménagement d'espaces de travail polyvalents à l'immeuble FF	14	Décembre 2016	Février 2018									■				■			
Fin d'occupation des immeubles Albano et Court Square	5	Septembre 2017	Février 2018													■			

Calendrier du projet de mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail (A/70/708)

Activité	Nombre de mois	Début	Fin	2015												2016												2017												2018											
				m	j	a	s	o	n	d	e	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	e	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	e	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d					
Planification et consultation des départements	28	Juin 15	Sept. 17	■												■												■												■											
Aménagement des locaux transitoires	4	Juill. 15	Oct. 15	■												■												■												■											
Aménagement d'espaces de travail polyvalents au Secrétariat	32	Janv. 16	Août 18	■												■												■												■											
Aménagement d'espaces de travail polyvalents à l'immeuble FF	18	Juill. 16	Déc. 17	■												■												■												■											
Fin d'occupation de l'immeuble Daily News	1	Mars 17	Mars 17	■												■												■												■											
Fin d'occupation de l'immeuble Innovation	8	Mai 17	Déc. 17	■												■												■												■											

25. Le Comité consultatif est d'avis que les modifications du calendrier de mise en œuvre du projet ont des incidences sur l'ensemble des prévisions de dépenses et sur les délais impartis. Il souligne par conséquent la nécessité de mettre en place un calendrier de mise en œuvre réaliste, en tenant compte de tous les objectifs à atteindre dans le cadre du projet, et de s'y conformer une fois qu'il a été établi.

III. Dépenses, coût estimatif révisé, réduction des coûts prévue au titre de la location de locaux commerciaux sur le long terme et mode de financement proposé

Dépenses engagées en 2015

26. Le Secrétaire général indique qu'un montant total de 5 220 866 dollars a été engagé au titre de la mise en œuvre du projet en 2015. On trouvera au tableau 2 du rapport du Secrétaire général un résumé par activité des dépenses engagées et au tableau 3 une ventilation par objet de dépense. Il est en outre indiqué qu'en 2015, le montant total des dépenses engagées était d'environ 600 000 dollars de moins que prévu, car l'exécution du projet a commencé plus tard que prévu (ibid., par. 67)

Coûts estimatifs révisés

27. Le Secrétaire général précise que le montant estimatif révisé des dépenses afférentes à la mise en œuvre de ce projet comprend le réaménagement de 26 étages du bâtiment du Secrétariat, 3 étages du bâtiment FF et 5 étages de l'immeuble DC1. Dans leur version révisée, les coûts ont été estimés à hauteur de 65,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 16,1 millions de dollars par rapport au montant indiqué dans son précédent rapport (ibid., par. 69 et 70). Il signale que les coûts de construction ont été revus et que l'on a privilégié l'adaptation des étages du Secrétariat aux besoins des services, ce qui a entraîné une augmentation du coût estimatif par étage par rapport à celui retenu dans l'étude de faisabilité initiale (ibid., résumé). Bien que le Secrétaire général indique que le montant effectif des coûts unitaires de la première phase de ce projet sont les points de comparaison les plus pertinents, et qu'ils ont été utilisés pour estimer le coût total du projet, il souligne également que le montant effectif des coûts unitaires des phases suivantes pourrait être moins élevé si l'on parvenait notamment à réaliser des économies d'échelle. Le Secrétaire général indique en outre que les coûts définitifs ne sont pas encore connus, la procédure d'adjudication n'étant pas terminée. Une comparaison, par année, des dépenses engagées et du coût estimatif total révisé par rapport aux coûts estimatifs du projet, reproduite dans le précédent rapport, figure au tableau 4 du rapport du Secrétaire général (ibid., par. 68 à 77).

28. Le Comité consultatif rappelle que la proposition précédente du Secrétaire général portait sur l'aménagement de 26 étages du bâtiment du Secrétariat et de 8 étages du bâtiment FF en espaces de travail polyvalents (voir A/69/810, par. 15). Le Comité rappelle en outre que dans la précédente proposition du Secrétaire général, le coût au pied carré de l'aménagement du bâtiment du Secrétariat et de l'immeuble FF avait été estimé à 64 et 168 dollars, respectivement (voir A/69/810, annexe II). Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que dans la proposition actuelle du Secrétaire général, le coût par pied carré de l'aménagement du bâtiment du Secrétariat et des immeubles FF et DC-1 avait été estimé à 122 dollars, 50 dollars et 70 dollars, respectivement. Dans ce contexte, il a été expliqué au Comité que la mise en place d'une gestion souple de l'espace de travail dans les bâtiments loués, comparable en tous points à celle prévue pour le bâtiment du Secrétariat, entraînerait une augmentation beaucoup plus importante du coût au pied carré pour ces bâtiments. Au lieu de cela, le Secrétaire général propose une approche beaucoup moins coûteuse, à savoir introduire des éléments du projet de gestion souple de l'espace de travail dans les immeubles loués et pouvant offrir

pratiquement tous les avantages aux fonctionnaires travaillant dans ces bâtiments. Il a également été informé que même si le coût estimatif au pied carré de l'aménagement du bâtiment du Secrétariat est basé sur des dépenses et des tarifs contractuels passés, le montant estimatif des dépenses des travaux de réaménagement des immeubles FF et DC-1 est calculé sur la base de taux standard au pied carré.

29. Le Comité consultatif estime que, compte tenu des écarts importants dans les coûts au pied carré prévus pour les deux bâtiments entre la dernière proposition du Secrétaire général et l'actuelle, un nouvel examen de la méthode et des hypothèses utilisées pour l'estimation de ces coûts est nécessaire pour parvenir à une estimation fiable du coût global du projet. Le Comité consultatif compte bien que le Secrétaire général fournira des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport.

30. Le Secrétaire général demande la création de deux nouveaux postes d'agent des services généraux (Autres classes), avec effet au 1^{er} avril 2016 pour l'équipe chargée du projet, qui se compose de trois postes de temporaire : un directeur de projet à la classe P-5, un directeur des études techniques et des travaux à la classe P-4 et un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] (ibid., par. 7 et 85) Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'à compter de 2016, la mise en œuvre échelonnée de la gestion souple de l'espace de travail imposera un volume de travail bien plus important que la préparation des locaux transitoires effectuée précédemment. Dans ce contexte, il a également été informé que trois assistants à la gestion des installations [agents des services généraux (Autres classes)] seront nécessaires jusqu'à la fin du projet et que le Secrétaire général propose donc la création de deux postes d'assistant à la gestion des installations pour la durée du projet. **Le Comité consultatif considère que les effectifs actuels de l'équipe chargée du projet devraient être utilisés pour poursuivre la mise en œuvre du projet et recommande de ne pas approuver la création de deux postes d'assistants à la gestion des installations [agents des services généraux (Autres classes)].**

31. Dans sa résolution 69/274 A, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de revoir le coût de ce projet, notamment de réduire le plus possible le coût du kit informatique, en respectant le cycle de remplacement du matériel informatique et en conservant les ordinateurs de bureau individuels qui ont déjà été remplacés, de diminuer les dépenses prévues au titre du renouvellement du mobilier en conservant le mobilier existant et de limiter les travaux de construction légers; dans ce contexte, le Secrétaire général indique que le mobilier et le matériel existants, comme les écrans et le matériel de projection sur grand écran, seront réutilisés et que l'on étudie actuellement les possibilités de recyclage des ordinateurs de bureau qui sont remplacés par des ordinateurs portables (ibid., par. 61). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la proposition actuelle du Secrétaire général reflète une diminution de 57 dollars du coût du kit informatique par membre du personnel par rapport à la précédente proposition.

32. Le Secrétaire général propose en outre de limiter les coûts liés à l'achat de mobilier et aux petits travaux de construction nécessaires, grâce à un type d'aménagement intégré et modulaire et une procédure de passation des marchés destinée à tirer le meilleur parti des résultats de l'appel d'offres en limitant autant

que faire se peut les éventuelles demandes d'avenants et les dépassements de budget (ibid., résumé).

33. Le Comité consultatif est d'avis que, en dépit de la réduction proposée du coût des kits informatiques, l'augmentation de 16,1 millions de dollars par rapport au montant estimatif des dépenses afférentes au projet figurant dans la proposition actuelle du Secrétaire général n'est pas conforme à la demande formulée par l'Assemblée générale, en particulier pour ce qui est de revoir le coût du projet, notamment en réduisant le plus possible certaines rubriques. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de revoir ses prévisions de dépenses pour la mise en œuvre de ce projet en réponse à la demande faite par l'Assemblée et de fournir des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport d'activité.

Réduction des coûts prévue au titre de la location de locaux commerciaux sur le long terme

34. Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 17 à 22 ci-dessus, les prévisions du Secrétaire général concernant l'immobilier, présentées dans sa proposition actuelle, sont calculées sur la base de la fin de l'occupation de deux locaux loués, contre trois comme indiqué dans sa précédente étude de faisabilité. Le Secrétaire général fait observer que le non-renouvellement de deux contrats de location de locaux commerciaux (Daily News et Innovation) permettrait d'économiser sur les frais de location et les dépenses de fonctionnement 2,2 millions de dollars en 2017, 5,9 millions de dollars en 2018 et 12,6 millions de dollars chaque année à partir de 2019. De l'avis du Secrétaire général, le coût de la mise en œuvre du projet sera contrebalancé par la réduction des frais de location et des dépenses de fonctionnement avant 2023 (ibid., par. 78 et 79). Le Comité consultatif rappelle que, dans sa précédente proposition, le Secrétaire général avait indiqué que le non-renouvellement des baux de trois immeubles commerciaux (Daily News, Albano et bâtiment de la UNFCU) se traduirait par une réduction des frais annuels de location de bureaux à usage commercial de 18,1 millions de dollars en 2018 et de 19,8 millions de dollars par la suite. Le coût total du projet serait en partie contrebalancé par la réduction des frais de location et des dépenses opérationnelles d'ici à 2020 (A/69/810, par. 11).

35. En outre, le Comité consultatif rappelle qu'au moment de recommander la mise en place d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation, il avait insisté sur le fait que les économies qu'il était prévu de faire en ne reconduisant pas les baux des bâtiments Daily News, Albano et de l'immeuble de la UNFCU était un élément indispensable de l'étude de faisabilité et qu'il serait donc crucial de quitter les trois bâtiments le moment venu (voir A/69/810, par. 13).

36. Le Comité consultatif constate avec préoccupation que si on la compare avec la précédente proposition de mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail, la proposition actuelle du Secrétaire général allonge le délai nécessaire pour compenser le coût du projet par les réductions anticipées des frais location et des dépenses de fonctionnement et entraîne une diminution moins importante des frais annuels de location lorsque le coût du projet aura été entièrement compensé (voir aussi par. 40 et 41 ci-dessous).

Financement proposé

37. Les propositions du Secrétaire général relatives au financement du projet figurent aux paragraphes 80 à 82 de son rapport. Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 27 et 28 ci-dessus, le Secrétaire général estime le coût de la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail au siège de l'Organisation des Nations Unies à 65,7 millions de dollars, dont 5,2 millions de dollars au titre de dépenses engagées en 2015. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour le reste de la durée du projet, c'est-à-dire de 2016 à 2018, s'élève donc à 60,5 millions de dollars.

38. En ce qui concerne l'exécution du projet au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général demande l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 47,3 millions de dollars et indique qu'il sera fait état de dépenses effectives dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de ce même exercice. Il précise en outre que le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme tiendra également compte de la réduction de 2,2 millions de dollars au titre des frais de location et des dépenses de fonctionnement due à la libération de l'immeuble Daily News.

39. En ce qui concerne le coût estimatif total du projet, le Comité consultatif a demandé quel était le montant estimatif des dépenses pour les première et deuxième phases du projet. Il a été informé que, sur la base du montant total des dépenses prévues pour la reconfiguration de 11 étages du bâtiment du Secrétariat en 2016, indiqué au tableau 4 du rapport du Secrétaire général, les prévisions de dépenses relatives aux première et deuxième phases s'élevaient à 12 440 100 dollars.

40. Compte tenu des observations et de la recommandation figurant au paragraphe 11 ci-dessus, ainsi que le montant total des dépenses estimé par le Secrétaire général pour la mise en œuvre du projet en 2016, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 18 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

41. Le Comité consultatif recommande en outre à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, dans son prochain rapport d'étape, une proposition détaillée exposant toutes les autres ressources qui pourraient être nécessaires après le 31 décembre 2016 aux fins de la mise en œuvre du projet, en tenant compte des observations et recommandations figurant aux paragraphes 8, 11, 16, 25, 29, 30, 33 et 36 ci-dessus.

IV. Questions diverses

Interactions avec d'autres initiatives

42. Le Secrétaire général indique que le projet de gestion souple de l'espace de travail est coordonné avec deux autres projets, respectivement consacrés à l'étude des options concernant les besoins en locaux à long terme du Siège et à celle des modalités de la prestation centralisée de services. (ibid., par. 65 et 66). Le Comité consultatif rappelle qu'il a fait observer que l'adoption par l'Assemblée générale d'un nouveau modèle global de prestation de services pourrait avoir une incidence sur les effectifs nécessaires des fonctionnaires, sur leurs qualifications requises et sur leur lieu d'affectation. Il rappelle également qu'il a recommandé à l'Assemblée

générale de demander au Secrétaire général de tenir compte de l'impact attendu des projets d'amélioration de la gestion actuellement en cours (notamment Umoja) sur les besoins en locaux dans les différents lieux d'affectation du Secrétariat et de veiller à ce que les liens avec d'autres initiatives de réforme en cours à l'Organisation soient pris en compte dans la mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail (voir A/68/583, para. 8 et A/69/810, par. 28).

Complémentarités avec les dispositifs d'aménagement des modalités de travail

43. Le Secrétaire général expose aux paragraphes 51 à 54 de son rapport les dispositions prises en vue de rechercher des complémentarités avec les dispositifs d'aménagement des modalités de travail. Il indique que la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines a autorisé le recours prolongé au télétravail au cours de la première phase de mise en œuvre du projet de gestion souple de l'espace de travail et qu'en fonction des résultats obtenus, il sera envisagé de reconduire ces modalités pour les phases ultérieures. **Compte tenu de la résolution 69/274 A de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a engagé le Secrétaire général à rechercher des complémentarités entre les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et les dispositifs d'aménagement des modalités de travail, le Comité consultatif estime qu'il conviendrait, dans l'intérêt de l'Organisation, d'étudier plus avant ces complémentarités.**

Stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans les autres lieux d'affectation

44. Comme suite à la résolution 69/274 A de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci l'a prié de prévoir des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique patrimonial, le Secrétaire général propose de continuer à travailler en étroite collaboration avec les autres lieux d'affectation, y compris l'Office des Nations Unies à Genève [ibid., par. 83 c)]. **Le Comité consultatif rappelle que, dans la même résolution, l'Assemblée générale a souscrit à sa recommandation de prier le Secrétaire général d'étudier la possibilité d'appliquer les stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation et de communiquer des informations à ce sujet dans son prochain rapport sur la gestion souple de l'espace de travail. Le Comité compte que le Secrétaire général donnera de plus amples renseignements à ce sujet dans son prochain rapport d'étape.**

Possibilités de recouvrement des coûts

45. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/274 A, a prié le Secrétaire général de l'informer des possibilités de recouvrement de certaines sommes, notamment grâce à la vente du mobilier et du matériel informatique usagés. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, par suite de l'exécution du projet, on prévoyait le retour de 2 938 ordinateurs personnels de bureau dans les stocks du Bureau de l'informatique et des communications. La valeur totale de ces ordinateurs est estimée à 880 400 dollars (sur la base d'une valeur approximative de 300 dollars par ordinateur). Le Comité a en outre été informé que le Bureau de l'informatique et des communications avait mis en place en 2012 des services de gestion des produits permettant d'assurer à la demande des services centralisés d'impression, de scanner, de télécopie et de photocopie. Après l'achèvement du projet, toutes les machines assurant ces services

seront réinstallées aux étages réaménagés (voir également par. 29 ci-dessus). Le Comité consultatif compte que le recouvrement des coûts au titre des articles restitués aux stocks du Bureau de l'informatique et des communications sera précisément pris en compte.

V. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

46. Sous réserve des observations et des recommandations qu'il formule dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de faire ce qui suit :

a) Prendre note des progrès accomplis depuis la publication du dernier rapport en date sur la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies;

b) Autoriser le Secrétaire général à engager, au titre de la mise en œuvre du projet, des dépenses d'un montant total maximum de 18 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

c) Approuver le maintien de trois emplois de temporaire [1 de P-5, 1 de P-4 et 1 d'agent des services généraux (autres classes)] pour l'équipe chargée du projet; et ne pas approuver deux postes supplémentaires d'agent des services généraux (autres classes), avec effet au 1^{er} avril 2016;

d) Demander au Secrétaire général de lui présenter pendant la partie principale de la soixante et onzième session son prochain rapport sur les stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'ONU, dans lequel il exposerait les ressources supplémentaires qui pourraient être requises après le 31 décembre 2016 aux fins de la mise en œuvre du projet, ainsi que les modalités de financement.

Annexe

Tableau 1

État actuel des baux des immeubles à usage commercial au siège de l'ONU

(En dollars des États-Unis)

<i>Biens immobiliers en location au siège de l'ONU</i>	<i>Date d'expiration du bail</i>	<i>Possibilité de reconduction</i>	<i>Droits de reconduction</i>	<i>Loyer annuel actuel (dollars É.-U.)</i>	<i>Superficie (pieds carrés)</i>	<i>Nombre d'occupants en 2015</i>
Immeuble Albano	Janvier 2018	Oui	2020, 2025, 2035	10 288 300	187 060	734
Immeuble Alcoa	Juillet 2015	Oui	2020	1 573 095	30 845	63
Immeuble Daily News	Avril 2017	Non	Non	2 324 172	31 891	125
Immeuble FF	Avril 2017	Non	2027	8 512 161	138 381	550
Immeuble Innovation	Septembre 2018	Oui	2023	7 758 468	127 188	616
Immeuble UNDC1	Mars 2018	Oui	2023	10 074 008	196 566	909
Immeuble UNDC2	Mars 2018	Oui	2023	14 292 531	312 064	1 151
Immeuble de Court Square (UNFCU)	Avril 2018	Oui	2020, 2022, 2024	\$3 400 397	79 079	295
Immeuble Falchi	Décembre 2024	Oui		69 318		8
				58 292 450	1 103 074	4 451

Tableau 2

État envisagé des baux des immeubles à usage commercial au siège de l'ONU (en cas de mise en œuvre de la gestion souple de l'espace de travail)

(En dollars des États-Unis)

<i>Biens immobiliers en location au siège de l'ONU</i>	<i>Date d'expiration du bail</i>	<i>Possibilité de reconduction</i>	<i>Droits de reconduction</i>	<i>Loyer annuel actuel (dollars É.-U.)</i>	<i>Superficie (pieds carrés)</i>	<i>Nombre d'occupants en 2015</i>
Immeuble Albano	Janvier 2018	Oui	2020, 2025, 2035	10 288 300	187 060	734
Immeuble Alcoa	Juillet 2015	Oui	2020	–	–	–
Immeuble Daily News	Avril 2017	Non	Non	–	–	–
Immeuble FF	Avril 2017	Non	2027	8 512 161	138 381	550
Immeuble Innovation	Septembre 2018	Oui	2023	–	–	–
Immeuble UNDC1	Mars 2018	Oui	2023	10 074 008	196 566	909
Immeuble UNDC2	Mars 2018	Oui	2023	14 292 531	312 064	1 151
Immeuble de Court Square (UNFCU)	Avril 2018	Oui	2020, 2022, 2024	3 400 397	79 079	295
Immeuble Falchi	Décembre 2024	Oui		69 318		8
				46 636 715	913 150	3 647
			Réduction	11 655 735	189 924	804